

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 160 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Libéria**

**Mission des Nations Unies au Libéria : rapport
sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet
2017 au 30 juin 2018**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	110 000 000
Dépenses de 2017/18	109 614 900
Solde inutilisé pour 2017/18	385 100



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/692), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 6 mars 2019. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Mission est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

2. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUL dans sa résolution 1509 (2003) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Dans sa résolution 2333 (2016), le Conseil a décidé de proroger le mandat pour une dernière période qui prendrait fin le 30 mars 2018 et prié le Secrétaire général d'achever d'ici au 30 avril 2018 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour permettre la liquidation de la Mission. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la clôture de la MINUL avait été menée à bien au 30 juin 2018 (A/73/692, par. 4).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

3. Dans sa résolution 71/304, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 110 000 000 de dollars (montant net : 105 323 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 109 614 900 dollars (montant net : 104 533 600 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,6 %. Le solde inutilisé, d'un montant brut de 385 100 dollars, représente 0,4 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (1 967 000 dollars, soit 8,8 %) et au titre des dépenses opérationnelles (5 618 400 dollars, soit 17,2 %), et des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (7 200 300, soit 13,1 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/692).

4. Selon le rapport sur l'exécution du budget, durant l'exercice 2017/18, un montant de 1 951 900 dollars et un montant de 5 285 900 dollars ont été respectivement réaffectés de la catégorie I (Militaires et personnel de police) et de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil) (soit un total de 7 237 800 dollars). Le dépassement de crédits au titre du personnel civil tient principalement : a) au montant plus élevé que prévu des sommes dues aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ou de leur transfert à un autre lieu d'affectation pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national ; b) au montant plus élevé que prévu des sommes dues aux Volontaires des Nations Unies au titre de l'indemnité de réinstallation au moment de leur cessation de service ou de leur rapatriement (*ibid.*, par. 64, 65 et 71 à 73).

5. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Siègè traitait actuellement un certain nombre de demandes en instance relatives au remboursement de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en consultation étroite avec ceux-ci concernant les contingents et unités de police rapatriés.

6. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau 1, dans lequel est présentée la situation financière au 16 février 2019. Dans son rapport (par. 88), le Secrétaire général indique que le déficit de trésorerie net ne permet pas de restituer aux États Membres les sommes qui leur sont dues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018.

Tableau 1

Récapitulatif de la situation financière au 16 février 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
I. Liquidités	4 794,0
II. Besoins de trésorerie (passif)	
Contributions reçues d'avance	158,5
Engagements non réglés, y compris pour des exercices antérieurs	3 549,4
Dettes diverses et autres charges à payer	1 629,8
Total partiel, II	5 337,7
III. Montant net des liquidités (I moins II)	(543,7)
IV. Sommes dues aux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018	
a) Solde inutilisé	385,1
b) Autres produits	
Produits des placements	678,5
Produits divers ou accessoires	2 708,9
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	2 842,2
Total partiel (autres produits)	6 229,6
Total des sommes dues aux États Membres (a + b)	6 614,7
V. Excédent (déficit) de trésorerie (III moins IV)	(7 158,4)
Arriérés de contributions dus par les États Membres	11 525,6

7. Sur la base des informations qu'il a reçues, le Comité consultatif constate un dépassement de crédits à un certain nombre de rubriques budgétaires, notamment « Personnel civil », « Voyages », « Transports terrestres » et « Informatique ». **Le Comité rappelle qu'il attend du Secrétariat que celui-ci étudie mieux les hypothèses budgétaires relatives à la fermeture des missions pour qu'une méthode de budgétisation plus réaliste soit suivie à l'avenir pour les missions amenées à réduire leurs effectifs ou en cours de liquidation (voir A/72/853, par. 9). Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les services et les structures d'appui compétents soient associés au suivi et à la surveillance de la liquidation des missions dès les premiers stades du processus.**

8. Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note également, à la rubrique « Installations et infrastructures », des dépenses supérieures aux prévisions pour la location de locaux, d'un montant de 589 000 dollars (soit 59,6 %). Comme suite à ses questions, il a été informé que cet écart était dû au retard pris dans le transfert du siège de la Mission, à Monrovia, à l'équipe de pays des Nations Unies en raison des incertitudes liées au processus de liquidation. **Le Comité estime que le Secrétaire général devrait fournir à l'Assemblée générale des précisions sur les raisons de ce retard lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

9. En réponses à ses questions concernant la disposition des actifs, le Comité consultatif a reçu le tableau 2.

Tableau 2

Modalités de disposition des véhicules terrestres et des groupes électrogènes durant la période de liquidation de la MINUL

Quantité	Modalités de disposition				Total
	Vente commerciale	Vente au PNUD à la valeur nominale	Don ^a	Réforme	
Véhicules terrestres ^b	203	17	163	6	389
Groupes électrogènes	30	7	69	12	118
Total	233	24	232	18	507

Abréviation : PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement.

^a Dons effectués conformément à la règle de gestion financière 105.23 e).

^b Véhicules lourds, moyens et légers, et remorques.

Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations sur les dates de transfert des actifs donnés, afin de garantir l'application des dispositions de l'alinéa e) de la règle 105.23 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure dans ses futurs rapports sur l'exécution du budget et la disposition d'actifs des données ventilées sur les actifs dont l'Organisation a disposé avant et après la période de liquidation, le cas échéant (voir également [A/73/755](#) et [A/73/854](#)).

10. En réponse à ses questions concernant le personnel recruté sur le plan national, le Comité consultatif a été informé que la MINUL avait mis en place un programme de renforcement des capacités à l'intention de cette catégorie de personnel, comprenant des formations visant à développer les compétences professionnelles et entrepreneuriales, et des cours dans les domaines suivants : informatique, gestion de la logistique et des transports, chaîne d'approvisionnement, gestion des achats, relations internationales et contrôle de l'exécution. La Mission a en outre organisé quatre salons de recrutement et un salon de l'entrepreneuriat à l'intention de ces personnels. **Le Comité félicite la Mission pour son programme de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté sur le plan national et encourage la mise en place de programmes similaires lors des futures liquidations de missions.**

11. S'agissant des aspects environnementaux de la liquidation, il est précisé au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général que l'Agence libérienne pour la protection de l'environnement a procédé à des inspections indépendantes des sites à

mesure que la MINUL menait des activités de dépollution et a validé la décontamination des sites avant leur fermeture et leur remise à disposition. Comme suite à ses questions sur le processus de validation, le Comité consultatif a été informé que chaque site ferait l'objet d'une inspection conjointe conduite par des représentants du gouvernement du pays hôte et du Ministère de l'environnement, à l'issue de laquelle un certificat de décharge serait délivré pour chaque site par le représentant du Ministère. Une fois la décontamination de tous les sites validée, un certificat de conformité environnementale serait alors délivré pour l'ensemble de la Mission. Le Comité a par ailleurs été informé que la Mission avait loué des incinérateurs à haute température afin de rendre plus efficaces et plus efficaces l'élimination des actifs concernés et les opérations de décontamination des sites. **Le Comité prend acte des mesures mises en œuvre pour préserver l'environnement lors de la liquidation de la Mission.**

12. En réponses à ses questions sur les enseignements tirés de la liquidation de la MINUL, notamment concernant le siège de la Mission, le Pan African Plaza building, le Comité consultatif a été informé que ceux-ci avaient été intégrés au Guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture de l'entité sur le terrain. L'expérience acquise a notamment montré qu'il était nécessaire que les missions se tiennent prêtes à fermer à bref délai, élaborent des plans réalistes et bien structurés en vue de leur fermeture, songent à la chronologie des opérations et aux moyens requis pour leur fermeture, et mettent au point une stratégie de transition en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs clefs. **Le Comité compte que les enseignements tirés de l'expérience continueront d'être recueillis à chaque nouvelle liquidation de mission et d'être intégrés aux documents d'orientation selon qu'il convient.**

III. Conclusion

13. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/73/692). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Prenne note du montant total de 6 614 700 dollars comprenant le solde inutilisé de 385 100 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et les produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2018, qui s'élèvent à 678 500 dollars au titre du produit des placements, à 2 708 900 dollars au titre des produits divers ou accessoires et à 2 842 200 dollars au titre de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs ;**

b) **Reporte sa décision concernant l'affectation du montant total de 6 614 700 dollars mentionné à l'alinéa a) ci-dessus jusqu'à ce qu'elle ait examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/692)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/5 (Vol. II)])

- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/750](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/839](#))
- Résolution [71/304](#) de l'Assemblée générale
- Résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité